



MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Adresse postale : 08 BP 888  
Téléphone : +229 21 33 2178/ 21 33 21 63  
Adresse mail : info.sante@gouv.bj  
Site web: www.sante.gouv.bj

**CONSEIL NATIONAL DES SOINS DE SANTE PRIMAIRES**

\*\*\*\*\*

**ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE  
MULTISECTORIELLE DE LA SANTE SEXUELLE ET  
REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS ET JEUNES  
(2024-2028)**

**NOTE CONCEPTUELLE**

*Janvier 2024*

## SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	<b>3</b>
<b>II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS</b> .....	<b>4</b>
<b>2.1. Objectifs</b> .....	<b>4</b>
2.1.1. <i>Objectif général</i> .....	4
2.1.2. <i>Objectifs spécifiques</i> .....	4
<b>2.2. Résultats attendus</b> .....	<b>4</b>
<b>III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>3.1. Etapes du processus d’élaboration du document de SNMSSRAJ 2024- 2028</b> .....	<b>5</b>
3.1.1. <i>Etape 1 : Etape préliminaire</i> .....	5
3.1.1.2. <i>Mise en place de l’équipe technique de travail : proposition de la Composition et rôle de l’ETT</i> .....	5
3.1.2. <i>Etape 2 : Etude diagnostique</i> .....	6
3.1.3. <i>Etape 3 : Définition du cadre programmatique</i> .....	7
3.1.4. <i>Etape 4 : Budgétisation de la stratégie (costing)</i> .....	7
3.1.5. <i>Etape 5 : pré-validation du document</i> .....	7
3.1.6. <i>Etape 6 : Validation du document</i> .....	8
3.1.7. <i>Etape 7 : Finalisation du document</i> .....	8
3.1.8. <i>Etape 8 : Edition, dissémination/vulgarisation, publication sur le site web</i> .....	8
<b>IV. DUREE ET PERIODE DE L’ACTIVITE</b> .....	<b>8</b>
<b>V. LIVRABLES</b> .....	<b>8</b>
<b>VI. PARTICIPANTS CIBLES ET PAR ETAPE</b> .....	<b>9</b>
6.1. <i>Proposition de la composition de l’Equipe Technique de Travail</i> .....	9
6.2. <i>Proposition de participants pour l’atelier de pré-validation du document</i> .....	9
6.3. <i>Proposition de participants pour l’atelier de validation du document</i> .....	9
<b>VII. COÛT ET SOURCE DE FINANCEMENT</b> .....	<b>10</b>
<b>VIII. CONDITIONS D’EFFICACITE D’ELABORATION DU DOCUMENT DU SNMSSRAJ 2024-2028</b> .....	<b>10</b>
8.1. <i>Critères de réussite</i> .....	10
8.2. <i>Critères d’échec</i> .....	10
<b>IX. CHRONOGRAMME DE L’ACTIVITE</b> .....	<b>12</b>
<b>X. INNOVATIONS</b> .....	<b>14</b>
<b>XI. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>15</b>

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Bénin, à travers les institutions et les ministères sectoriels, aborde le problème de la Santé Sexuelle des Adolescents et des Jeunes à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs générations de plan stratégique multisectoriel en SSRAJ. En effet, face à une forte prévalence élevée des problèmes de santé chez les adolescents et jeunes (grossesse en milieu scolaire, maladies sexuellement transmissibles, toxicomanie, faible accès aux services de santé de la reproduction etc...), il était impératif de mettre en œuvre des actions concertées entre les secteurs intervenant dans le domaine de la santé des adolescents et jeunes. Ainsi, le premier document de stratégie de santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes 2011-2015 a été mis en œuvre et évaluée en 2017.

La Stratégie Nationale Multisectorielle de la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes (2018-2022) en cours tire son fondement des insuffisances relevées de la précédente (2011-2015), des Objectifs de Développement Durable (ODD), de la stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), et aussi des nouveaux engagements pris par le Bénin (FP2030). Ce document comporte quatre axes stratégiques à savoir :

- *Axe stratégique I : Protection et promotion de la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes.*
- *Axe Stratégique II : Implication et responsabilisation des jeunes dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes.*
- *Axe stratégique III : Coordination des interventions et amélioration de la gouvernance.*
- *Axe stratégique IV : Promotion de la recherche.*

Ces différents axes regroupent des objectifs et des interventions bien claires qui mettent un focus entre autres sur les IST/VIH, la couverture du territoire en organisations de jeunes compétentes en SRAJ et la coordination des interventions.

Au terme de la période de mise en œuvre de la stratégie, l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) a inscrit dans son plan de travail de 2023 et 2024 l'élaboration de la Stratégie Multisectorielle de la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes et Jeunes (2024-2028).

## **II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**

### **2.1. Objectifs**

#### *2.1.1. Objectif général*

Doter le Bénin du document de la Stratégie Nationale Multisectorielle Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes (SNMSSRAJ) 2024-2028.

#### *2.1.2. Objectifs spécifiques*

- ✓ Réaliser le diagnostic institutionnel, organisationnel et socioculturel de l'offre des services en santé de la reproduction au Bénin
- ✓ Rédiger le nouveau document du SNMSSRAJ (2024- 2028).
- ✓ Faire la pré-validation du document SNMSSRAJ (2024- 2028)
- ✓ Procéder à la Validation du document SNMSSRAJ (2024- 2028)

### **2.2. Résultats attendus**

- ✓ Le diagnostic institutionnel, organisationnel et socioculturel de l'offre des services en santé de la reproduction au Bénin est réalisé.
- ✓ La version finalisée de la SNMSSRAJ 2024-2028 est disponible.

## **III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

L'élaboration du nouveau document de la stratégie nationale multisectorielle SSRAJ (2024-2028) se fera sous la coordination du Conseil National des Soins de Santé Primaires (CNSSP) qui mettra en place une Equipe Technique de Travail (ETT) pour superviser l'élaboration du document avec l'appui d'un cabinet de consultants qui devra :

- ✓ Elaborer et faire valider par l'ETT une méthodologie de travail.
- ✓ Proposer les drafts des outils de collecte et intégrer les amendements des membres de l'Equipe Technique de Travail (ETT) puis les finaliser après validation du CNSSP ;
- ✓ Rédiger le draft du document de SNMSSRAJ 2024-2028.

- ✓ Organiser sous la supervision de l'ETT pour la réalisation des différentes étapes du processus d'élaboration du document de SNMSSRAJ.
- ✓ Rédiger un rapport sur le déroulement de la consultance avec des recommandations.

### **3.1. Etapes du processus d'élaboration du document de SNMSSRAJ 2024- 2028**

#### ***3.1.1. Etape 1 : Etape préliminaire***

Cette étape prend en compte une série d'activités telles que :

- L'élaboration de la note conceptuelle
- La mise en place d'une Equipe Technique de Travail
- Le recrutement du cabinet de consultants
- La validation et la finalisation des documents préparatoires par l'ETT

##### **3.1.1.1. Recrutement du cabinet de consultants**

Le recrutement du cabinet se fera par une commission conjointe ANSSP, CNSSP, partenaires. Le cabinet doit disposer en son sein des ressources humaines ayant les profils suivants :

- ✓ Un spécialiste en Santé de la reproduction
- ✓ Un spécialiste en planification
- ✓ Un spécialiste en économie de la santé.

Chacun des spécialistes doit avoir les qualifications minimums suivantes :

- Expérience professionnelle d'une durée minimum de cinq (05) années dans le domaine de la planification familiale.
- Maîtrise de l'outil informatique.
- Grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction et une bonne capacité à travailler de manière autonome.
- Avoir exécuté une mission similaire serait un atout.

##### ***3.1.1.2. Mise en place de l'équipe technique de travail : proposition de la Composition et rôle de l'ETT***

La composition de l'ETT devant travailler avec le cabinet de consultants se présente comme suit :

- ✓ Un (01) Représentant du Secrétariat Général du Ministère.

- ✓ Deux (02) Représentant du Conseil National des Soins de Santé Primaires.
- ✓ Deux (02) cadres de l'ANSSP.
- ✓ Un (01) Représentant de l'OMS.
- ✓ Un (01) Représentant de l'UNFPA.
- ✓ Un (01) représentant des autres ministères sectoriels.
- ✓ Un (01) Représentant de la Direction Nationale de Santé Publique.
- ✓ Quatre (04) représentants des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la SRAJ.

L'Equipe Technique de Travail sous la coordination du Président du CNSSP aura à charge de :

- Initier les réunions de cadrage.
- Valider les outils de collecte des données pour l'élaboration du document.
- Valider la structure (ossature) du document en tenant compte des interventions prioritaires des ministères sectoriels en matière de la santé des adolescents et jeunes.
- Veiller au respect de la méthodologie d'élaboration des documents.
- Définir la chronologie de déroulement de l'élaboration du document.

### **3.1.2. Etape 2 : Etude diagnostique**

Cette étape sera consacrée à :

- La revue documentaire.
- La réalisation des entretiens avec les acteurs intervenant dans la contraception.
- Le traitement et analyse des données collectées.
- L'identification des problèmes majeurs et des grands défis.
- L'analyse de l'environnement institutionnel, organisationnel et socio-culturel de la santé de la reproduction au Bénin.
- La définition des orientations stratégiques et des objectifs pour la période 2024-2028.

Le document de SNMSSRAJ 2024-2028 devra s'aligner tenir compte des orientations contenues dans le stratégies tels que le Programme d'Actions du Gouvernement ; la Politique Nationale de Santé ; le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), les Objectifs de Développement Durable. Il tiendra compte également des résultats de l'évaluation de la SNMSSRAJ en cours et des conclusions et recommandations issues de la revue des indicateurs de performance et autres rencontres régionales et internationales.

### ***3.1.3. Etape 3 : Définition du cadre programmatique***

A cette étape et sur la base des résultats du diagnostic, l'ETT définira le cadre programmatique du plan avec l'appui des consultants. Il s'agira de :

- La définition de la théorie de changement.
- L'identification des axes stratégiques en lien avec les orientations stratégiques du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).
- La définition des principes et valeurs.
- La formulation des objectifs spécifiques, des actions, des activités, des indicateurs.
- L'élaboration du cadre de mise en œuvre.
- La définition du mécanisme de financement et de mobilisation de ressources, de suivi-évaluation et du cadre de mesure de performance.
- La réalisation de l'analyse des risques et conditions de succès.
- La rédaction du draft de la nouvelle stratégie nationale multisectorielle SSRAJ.

Le cabinet de consultants devra soumettre le projet du document à l'ETT pour amendements. Ensuite, le projet de document de la nouvelle stratégie sera transmis au CNSSP.

### ***3.1.4. Etape 4 : Budgétisation de la stratégie (costing)***

Les coûts de mise en œuvre par axe stratégique seront évalués afin de faire une estimation du montant global de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie (SNMSSRAJ). Les différentes tâches de cette étape porteront essentiellement sur :

- L'identification des quantités, des unités de coût, des séquences de réalisation.
- La conception de la matrice des coûts.
- Le calcul des coûts des unités.
- La génération des rapports.

Le budget estimatif du plan obtenu sera soumis au CNSSP pour approbation.

### ***3.1.5. Etape 5 : pré-validation du document***

Cette étape se fera au cours d'un atelier d'une durée de deux jours (02) permettra aux participants d'apprécier et de valider le document proposé conformément au plan préétabli par l'ETT. Il regroupera 20 participants dont les membres du cabinet ministériel, les membres de

l'ETT et quelques personnes ressources au besoin. Il permettra aux participants d'apprécier et le document élaboré.

A l'issue de l'atelier l'ETT avec l'appui du cabinet prendra en compte les amendements de et fera la relecture du document. Le draft du document sera transmis au CNSSP.

### ***3.1.6. Etape 6 : Validation du document***

La validation du document se fera au cours d'un atelier de deux (02) jours qui se tiendra à Cotonou et regroupera toutes les parties prenantes travaillant dans le domaine de la santé de la reproduction (55 personnes). Cet atelier permettra de recueillir les amendements et appréciations des participants pour une meilleure amélioration du document national. L'ETT avec l'appui du consultant prendra en compte les amendements issus de l'atelier et fera la relecture du document du plan.

Au besoin, il y aura une dernière réunion en ligne regroupant certains acteurs clés pour effectuer une mise au point avant la transmission de la version finale du document. Le CNSSP soumettra le document validé à l'Autorité avec préface.

### ***3.1.7. Etape 7 : Finalisation du document***

Les amendements et autres apports seront intégrés par les consultants et l'ETT qui transmettront la version finale électronique et la version hard en deux exemplaires au secrétariat du CNSSP et de l'ANSSP.

### ***3.1.8. Etape 8 : Edition, dissémination/vulgarisation, publication sur le site web***

La première dissémination/vulgarisation du document se fera lors d'un CODIR élargi du Ministère de la santé. Par ailleurs, le document sera envoyé aux ministères sectoriels pour dissémination et exploitation. La dissémination se fera aussi auprès des acteurs du secteur de la santé, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société Civile, des organisations des jeunes, des leaders religieux et des élus locaux.

## **IV. DUREE ET PERIODE DE L'ACTIVITE**

Le processus de l'élaboration du document de la SNMSSRAJ 2024-2028 ne va pas excéder six (06) mois. En conséquence, l'élaboration du document 2024-2028 doit arriver à terme au plus tard à la fin du mois de septembre 2024.

## **V. LIVRABLES**

Le livrable attendu est le document finalisé de Stratégie Nationale Multisectorielle de la Santé Sexuelle des Adolescents et Jeunes et les différents rapports d'ateliers.

## **VI. PARTICIPANTS CIBLES ET PAR ETAPE**

### **6.1. Proposition de la composition de l'Equipe Technique de Travail**

L'équipe devant travailler avec le cabinet de consultants se présente comme suit :

- Un (01) Représentant du Secrétariat Général du Ministère ;
- Deux (02) Représentant du Conseil National des Soins de Santé Primaires ;
- Deux (02) cadres de l'ANSSP ;
- Un (01) Représentant de l'OMS ;
- Un (01) Représentant de l'UNFPA ;
- Un (01) représentant des autres ministères sectoriels ;
- Un (01) Représentant de la Direction Nationale de Santé Publique ;
- Quatre (04) représentants des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la SRAJ ;
- Deux (02) représentants des associations de jeunes.

### **6.2. Proposition de participants pour l'atelier de pré-validation du document**

Cet atelier regroupera essentiellement 20 participants que sont :

- Cabinet : 02
- CNSSP : 03
- ANSSP : 03
- DDS et acteurs opérationnels : 05
- OSC : 02
- Association de jeunes : 02
- Représentants des ministères sectoriels : 04
- Autres structures du MS : 02
- PTF : 04.

### **6.3. Proposition de participants pour l'atelier de validation du document**

Le profil des Participants à l'atelier de validation (55 personnes pour 2 jours):

- Cabinet du Ministre de la Santé (02)

- Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (06)
- Direction de la Planification de l'Administration et des Finances (01)
- Conseil National des Soins de Santé Primaires (01)
- Direction Nationale de la Santé Publique (01)
- Direction de la Formation et de la Recherche en Santé, (01)
- Directions Départementales de la Santé (12)
- Ministère du Plan et du Développement (01)
- Ministère de l'Economie et des Finances (01)
- Ministère des Affaires Sociales et de la Micro finance (01)
- Ministère en charge de la jeunesse (01)
- Ministère de la Justice de la Législation et des Droits de l'Homme (01)
- Ministères en charge des enseignements (01)
- Institut Nationale de la Femme (01)
- Organisations de jeunes (05)
- ONG (07)
- PTF (07).

## **VII. COÛT ET SOURCE DE FINANCEMENT**

## **VIII. CONDITIONS D'EFFICACITE D'ELABORATION DU DOCUMENT DU SNMSSRAJ 2024-2028**

### **8.1. Critères de réussite**

- Le plan de travail de l'ETT clairement défini et respecté.
- Les délais accordés à chaque étape du processus sont strictement respectés.
- Les ressources pour l'élaboration de la stratégie 2024-2028 sont disponibles.
- Le document est élaboré conformément aux orientations nationales.

### **8.2. Critères d'échec**

- Non disponibilité du financement ;
- Non-respect des délais d'exécution de la feuille de route de l'élaboration du plan ;
- Faible participation des membres de l'ETT ;

- Mauvaise organisation du travail en équipe

## IX. CHRONOGRAMME DE L'ACTIVITE

PRINCIPALES ÉTAPES	TÂCHES	RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUÉES	NBRE DE JRS OUVR.	ECHEANCE	LIVRABLES	OBSERVATIONS
Étape préliminaire	- Élaboration de la note conceptuelle - Amendement de la note conceptuelle	- ETT - CNSSP	- ANSSP	2 jours	15 Février 2024	- Note de service mettant en place l'ETT - Note conceptuelle validée ;	
	- Mise en place de l'ETT - Finalisation du projet de note conceptuelle et de la feuille de route	- CNSSP - ETT	- -			- Feuille de route validée ;	
	- Élaboration des TDR de recrutement du consultant - Amendement Finalisation des TDR	- ANSSP	- CNSSP	1 jour	15 Février	- TDR de recrutement du	

<b>PRINCIPALES ÉTAPES</b>	<b>TÂCHES</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUÉES</b>	<b>NBRE DE JRS OUVR.</b>	<b>ECHEANCE</b>	<b>LIVRABLES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
	- Mobilisation des ressources					consultant validé	
	- Recrutement du consultant	-	- ETT - CNSSP	15 jours	15 Mars		
	- Séance de cadrage	- ETT	- Consultant	1		Rapport de cadrage	

## **X. INNOVATIONS**

L'élaboration de ce document prendra en compte les nouveau défis du sous-secteur de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes.

## **XI. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**



